La liste des Membres de la Commission motocross est à votre disposition



MOTOCROSS REGLEMENT DES CHAMPIONNATS AUVERGNE-RHONE-ALPES 2020

sur le site http://www.lmaura.org/ et sur l'annuaire de la Ligue 2020.

La Ligue motocycliste Auvergne Rhône-Alpes organise des championnats de motocross. Ils seront principalement réservés aux pilotes adhérents et licenciés à un Club de la Ligue Motocycliste Auvergne Rhône-Alpes affiliés à la Fédération Française de Motocyclisme (FFM).

ARTICLE 1 – DIFFERENTS CHAMPIONNATS

LA LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES met en compétition pour la saison 2020 les Championnats suivants :

Championnats sulvants .							
Dénomination des	Classes et	Cylindrées	Ages				
CHAMPIONNATS de LIGUE							
de ZONES							
65cc	Classe	1 : 65cc	7 à 12 ans				
85cc	Clas	se 1	9 à 15 ans				
	66cc :	à 85cc					
125cc	Clas	sse 2	A partir de 13 ans				
	125cc 2	2 Temps					
MX1	Classe	3 et 4	A partir de 15 ans				
	de 151cc à 500cc 2T	de 251cc à 650cc 4 T					
MX2	Clas	sse 2	A partir de 15 ans+ de 125cc				
	de 100cc à 150cc 2T	de 175cc à 250cc 4 T	A partir de 13 ans -de 125cc				
Vétérans	Classe 2	. – 3 et 4	A partir de 38 ans				
Dénomination des	Classes et	cylindrées	Ages				
CHAMPIONNATS DE LIGUE							
Motos Anciennes	125cc à 500cc	de 1968 à 1983	A partir de 18 ans				
Quads	125cc	à 700cc	A partir de 13 ans				

Le présent règlement implique le respect et l'application du Code Sportif F.F.M, ainsi que des Règles Techniques et de Sécurité (RTS) fédérales.

ARTICLE 2 – GENERALITES

Le déroulement de ces Championnats se fera dans le respect du code sportif de la FFM, des Règles Techniques et de Sécurité (RTS) fédérales. Pour toute question non réglée par le présent règlement, il conviendra de se reporter aux règles générales de la discipline Motocross publiées sur le site internet de la FFM.

Le présent règlement est susceptible d'être modifié en cours de saison par avenant, à la seule discrétion de la Commission de motocross.

Les championnats se dérouleront dans 3 zones désignées

Zone OUEST: (03-15-42-43-63) = > Forez Massif Central

Zone EST : (01-69-73-74) : Pays de Savoie, Ain et Rhône =>

Zone SUD : (07-26-38) = >D A I Drôme Ardèche Isère

Les **responsables** de zones précitées seront chargés des différents classements de leur zone et devront veiller à la conformité de l'épreuve, **Ils pourront désigner** un responsable pour officier sur les épreuves des Championnats en tant que Président de jury ce**lui-ci devra être titulaire des formations et licences requises.**

Tout club organisateur d'une épreuve est responsable du bon déroulement de la manifestation et à ce titre devra mettre à disposition le personnel nécessaire (Directeur de course commissaires sportifs, commissaires de Piste - entretien piste - contrôleurs techniques)

Les officiels désignés ne s'occuperont que de la partie sportive de la manifestation

Tout club organisateur d'une épreuve de championnat d'une des 3 zones accepte et s'engage à respecter le présent règlement.

En cas d'annulation de course, le club organisateur préviendra le secrétariat de la ligue qui informera les pilotes et les officiels désignés.

En cas de force majeure le jour de la course, e Jury de l'épreuve votera pour l'annulation ou non de l'épreuve.

Le remboursement des pilotes ne sera effectué que si l'épreuve est annulée avant les séances d'essais libres et ce, dans les conditions prévues par engage-sports.

En cas de report de date d'une épreuve

- -Le report de date d'une épreuve sera validé par la Commission moto-cross sous réserve qu'une autre épreuve ne soit pas organisée à la date reportée dans un rayon de 150 km, exception sera faite en cas d'accord écrit du club ayant prioritairement inscrit l'épreuve à la date choisie pour le report.
- Les pilotes resteront inscrits pour la date de report ; ceux qui ne pourront pas participer devront avertir le secrétariat de la Ligue par mail.

Les Championnats sont réservés en priorité aux licenciés de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes inscrits dans les temps (cette condition est valable pour tous les pilotes quel que soit leur classement) et titulaires d'une licence F.F.M. de l'année en cours

Ils sont ouverts aux Pilotes des Ligues extérieures (hors classement cumulé) et dans la limite des places disponibles

Les pilotes titulaires d'une licence INTER délivrée par un Moto-club du ressort territorial de la ligue (uniquement de la ligue AURA) pourront participer aux épreuves. Toutefois, leurs résultats ne compteront pas pour le championnat (les pilotes seront classés uniquement à la journée).

Par dérogation à ce qui précède, les pilotes titulaires d'une licence INTER Jeunes pourront être classés aux championnats auxquels ils participent.

Un Pilote ne peut participer qu'à une seule catégorie sur une même épreuve.

Les plateaux 65cc - 85cc - 125cc - MX1 - MX2 - Vétérans et Motos Anciennes seront composés de 45 pilotes maximum (suivant homologation de la piste) et de 30 pilotes maximum pour les Quads.

ARTICLE 3 – Déroulement de l'épreuve

Le déroulement de l'épreuve sera défini dans chacune des annexes de zone. Il comportera à minima les modalités d'essais, de qualification et de mise en grille.

Les courses pourront s'effectuer soit

par catégorie

- par catégorie regroupée (OPEN) avec une ou plusieurs séries Une épreuve peut comporter ces deux possibilités.

Un pilote ne peut prendre le départ de la course qu'à condition d'avoir fait au moins un tour d'essai.

Durée des essais et manches

Essais libres de 10 mm à 15 mm

Essais chronos 15 mm

2 manches de 12 mn + 1T Espoirs 65 cc Espoirs 85 cc 2 manches de 15 mn + 1T 125cc 2 manches de 15 mn + 1T Minimum MX2 Minimum 2 manches de 15 mn + 1T MX1 Minimum 2 manches de 15 mn + 1T Vétérans Minimum 2 manches de 15 mn + 1T

Lorsqu'il y a regroupement des 65cc et des 85cc, les 2 manches sont de 15 mn + 1T (il y a un classement séparé par catégorie : pour les points =>25 pts 1^{er} 65cc=>25 pts 1^{er} 85cc, et le podium)

Championnat Espoir 65cc

Motos admises :Classe 1 ⇒ 65cc

Pilotes admis

Les pilotes de 7 ans à 12 ans (ne pas avoir 13 ans au 1^{er} janvier 2020). Les pilotes devront être âgés de 7 ans minimum le jour de l'épreuve.

Peuvent prétendre participer au championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM INJ, LUE, NJ.CEX Ils devront être en possession soit du guidon d'argent ou d'or, soit du CASM

Championnat Espoir 85cc

Motos admises : Classe 1 ⇒ 85cc

Pilotes admis

Les pilotes de 9 ans à 15 ans (ne pas avoir 16 ans au 1^{er} janvier 2020)

Les pilotes devront être âgés de 9 ans minimum le jour de l'épreuve

Peuvent prétendre participer à ce Championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM INJ, LUE CEX, NJ et NCO, en possession du guidon d'argent ou d'or pour les pilotes âgés de 11 ans et du CASM àpartir de 12 ans.

2 catégories (classement scratch)

85cc – de 12 ans (ne pas avoir 13 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours)

85cc + de 12 ans (le pilote devra avoir 13 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours)

Championnat 125cc

Pilotes admis

Les pilotes devront être âgés de 13 ans minimum le jour de l'épreuve.

Peuvent prétendre participer à ce championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM INJ, LUE CEX, NJ3C et NCO.

Championnat MX2

Motos admises : Classe 2 ⇒ de 100cc ¥ 150cc 2T & de 175cc à 250cc 4 T

Pilotes admis

Les pilotes devront être âgés de 15 ans minimum le jour de l'épreuve. Classe 2 + de 125 cc

Les pilotes devront être âgés de 13 ans minimum le jour de l'épreuve. Classe 2 ⇒ de 100cc ¥ 125cc 2T

Les pilotes doivent être en possession d'une licence, NCO, LUE CEX, INT ou INJ, délivrée par la FFM

Championnat MX1

Motos admises : Classe 3 et 4 ⇒ de 151cc ≥ 500cc 2T & de 251cc à 650cc 4 T

Pilotes admis

Les pilotes devront être âgés de 15 ans minimum le jour de l'épreuve.

Les pilotes doivent être en possession d'une licence NCO, CEX LUE, INT ou INJ, délivrée par la FFM

Championnat VETERANS

Motos admises : Classe 2 - 3 et 4

Pilotes admis

Peuvent prétendre participer à ce Championnat, tous pilotes âgés de 38 ans minimum le jour de l'épreuve

Les pilotes doivent être en possession d'une licence NCO, CEX, LUE, INT, délivrée par la FFM.

<u>4 catégories</u> (selon règlement du Championnat de France Vétérans) <u>(classement scratch)</u>

Bronze de 38 à 44 ans Argent de 45 à 51 ans Or de 52 à 58 ans Platine à partir de 59 ans

ARTICLE 4 – NUMERO DE COURSE – INSCRIPTION et ENGAGEMENT

Numéro de course

La demande de numéro se fera directement sur le site engage-sports https://ffm.engage-sports sports.com A partir du 16 décembre 2019.

Pour les catégories 65 et 85 cc qui sera commune priorité du numéro 2019 de la catégorie 85 cc.

Les pilotes de la ligue ayant un numéro attribué en 2019 seront prioritaires pour le-réserver à condition qu'ils en fassent la demande avant le 17 janvier 2020; passé ce délai le numéro sera libre.

Attention les numéros de course seront pré-réservés 2 mois. Si le pilote ne s'engage pas sur une épreuve durant cette période, la réservation du numéro de course sera automatiquement annulée et remis sur la liste des numéros disponibles.

Les numéros attribués aux pilotes des Ligues extérieures auront quatre chiffres (125- MX2- MX1 et vétérans) et seront payants pour un montant de 10 €.

Voir liste spécifique pour numéros pilotes hors ligue sur site d'engagement

Dans chaque catégorie, un numéro ne sera attribué qu'une seule fois.

Catégories	Grille de numéros pour	Grille de numéros pour	
	les pilotes ligue AURA	les pilotes hors ligue	
65cc / 85 cc	du n° 1 au n° 999	du n° 1 au n° 999	
125cc - MX1 - MX2 -	du n° 1 au n° 999	Du n° 1000 au n°1999	
VETERANS			
MOTOS ANCIENNES	du n° 1 au n° 999	du n° 1 au n° 999	
QUADS	du n° 1 au n° 999	du n° 1 au n° 999	

Inscription aux épreuves

L'inscription ne pourra s'effectuer que si le numéro à l'année a été validé.

Elle se fera à partir du site engage-sports https://ffm.engage-sports.com avec paiement par CB uniquement.

Ce n'est qu'à partir du moment où l'inscription est validée que le pilote est considéré comme engagé.

Les engagements

Tarif des engagements (location des transpondeurs et frais d'engagement inclus dans ce tarif)

- 35 € pour les catégories Espoirs 65cc et Espoirs 85cc
- 45 € pour les autres catégories

La validation des engagés se fera par le secrétariat de ligue en concertation avec le responsable de zone et 1 mois avant l'épreuve avec priorité aux pilotes de la zone concernée -ensuite seront engagés les pilotes des autres zones par ordre d'arrivée puis les pilotes hors ligue.

Pilotes souhaitant déclarer forfait :

Pour tout forfait un droit administratif de 10 € sera retenu.

Seules les raisons médicales seront acceptées pour prétendre au remboursement du droit d'engagement, le pilote devra fournir <u>un certificat médical détaillé dans les 4 jours suivants</u> son forfait.

Le forfait devra obligatoirement être fait par écrit, e-mail ou courrier. Aucun remboursement ne sera effectué si le forfait intervient après la clôture des engagements soit le 3ème jour précédent la manifestation.

Le pilote s'excusant moins de 30 jours avant l'épreuve ne pourra participer à aucune autre épreuve organisée le même jour ou week-end (hors championnat de France, trophée de France, coupe de France, épreuve FIM Europe ou épreuve FIM ou sélection fédérale).

ARTICLE 5 – LES PLAQUES

Les chiffres doivent être clairement lisibles. Les numéros réfléchissants sont interdits. Les dimensions doivent être respectées sur les plaques numéros (voir règlement FFM)

Catégorie	Couleur de plaque	Couleur des numéros
65cc/ 85cc MINIVERT	BLEUE	BLANCS
85cc	BLANCHE	NOIRS
125cc	NOIRE	BLANCS
MX1(classe 3 et 4)	BLANCHE	NOIRS
MX2(classe 2)	NOIRE	BLANC
Motos Anciennes 125cc	NOIRE	BLANCS
250сс	VERTE	BLANCS
500сс	JAUNE	NOIRS
Quads	VERTE	BLANCS

ARTICLE 6 – CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE – REGLES TECHNIQUES

<u>Vérifications administratives :</u>

<u>Le Pilote devra obligatoirement présenter une pièce d'identité avec sa licence 2020.ainsi que le livret technique.</u>

<u>Les contrôles seront effectués le samedi sur le circuit et devront débuter au plus tard à 16 H 30 jusqu'à 19</u> <u>H 30 et éventuellement le dimanche matin suivant le règlement particulier de l'épreuve</u>

Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation sera considéré comme absent.

Un livret technique lui sera remis sur la première épreuve et devra être présenté obligatoirement sur chaque épreuve, en cas de perte du livret le pilote aura une amende de 5 euros.

Chaque pilote recevra un bracelet et deux bracelets accompagnateurs (accès zone panneautage pour mécanicien et panneauteur avec licence adéquate). L'âge minimum pour l'accès à la zone de panneautage est de 14 ans.

Vérifications techniques :

Les vérifications techniques seront effectuées le samedi sur le circuit et devront débuter au plus tard à 16 H 30 jusqu'à 19 H 30 et éventuellement le dimanche matin suivant le règlement particulier de l'épreuve, avec attribution des transpondeurs. Le Pilote devra présenter une machine propre. Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation sera considéré comme absent.

Le club organisateur devra obligatoirement désigner un Commissaire Technique 1er degré et 2 aides pour aider le Commissaire Technique dans sa tâche.

Il devra prévoir un espace clôturé, suffisamment vaste, disposant d'une entrée aménagée en couloir permettant le passage des machines une à une pour éviter toute bousculade. Il y aura un abri couvert pour effectuer les vérifications (ou éventuellement le démontage des motos).

Se référer au règlement technique des championnats de France de motocross.

Normes des équipements 2020

PECTORALE	DORSALE	GILET INTEGRAL (Pectorale et dorsale intégrées)						
Norme EN 14021	Norme EN 1621-2	Pectorale : Norme EN 14021 Dorsale : Norme EN 1621-2						
ou label FFM	ou label FFM	ou label FFM						

Le casque :

Il est obligatoire et doit être homologué aux normes FFM suivant règlement FFM 2020:

<u>Niveau sonore</u>: Pour les limites maximum, se référer aux RTS –niveau sonore des machines. Toute machine présentant un niveau non conforme aux RTS susmentionnés sera exclue de l'épreuve

Toute intervention mécanique doit se faire sur un tapis environnemental sous peine de sanction.

ARTICLE 7 – CHRONOMETRAGE

Lors de chaque manifestation, les concurrents se verront remettre un transpondeur qu'ils devront restituer au responsable des transpondeurs au plus tard une demi-heure après la fin de la dernière course.

En cas de non restitution du transpondeur ou en cas de restitution d'un transpondeur défectueux à la fin de l'épreuve, les pilotes recevront une facture de 200 €. A défaut, ils doivent les envoyer dans les trois jours à leurs frais à l'adresse du responsable des transpondeurs.

ARTICLE 8 – POINTS ET CLASSEMENTS

L'attribution des points sera pour les Championnats 65 85 125 MX2 MX1 selon barème cidessous :

1 ^{er}	25 pts	11 ^{ème}	10 pts	21 ^{ème}	1 pt	31 ^{ème}	1 pt	41ème	1 pt
2 ^{ème}	22 pts	12 ^{ème}	9 pts	22 ^{ème}	1 pt	32 ^{ème}	1 pt	42ème	1 pt
3 ^{ème}	20 pts	13 ^{ème}	8 pts	23 ^{ème}	1 pt	33 ^{ème}	1 pt	43ème	1 pt
4 ^{ème}	18 pts	14 ^{ème}	7 pts	24 ^{ème}	1 pt	34 ^{ème}	1 pt	44ème	1 pt
5 ^{ème}	16 pts	15 ^{ème}	6 pts	25 ^{ème}	1 pt	35 ^{ème}	1 pt	45ème	1 pt
6 ^{ème}	15 pts	16 ^{ème}	5 pts	26 ^{ème}	1 pt	36 ^{ème}	1 pt		
7 ^{ème}	14 pts	17 ^{ème}	4 pts	27 ^{ème}	1 pt	37 ^{ème}	1 pt		
8 ^{ème}	13 pts	18 ^{ème}	3 pts	28 ^{ème}	1 pt	38 ^{ème}	1 pt		

9 ^{ème}	12 pts	19 ^{ème}	2 pts	29 ^{ème}	1 pt	39 ^{ème}	1 pt	
10 ^{ème}	11 pts	20 ^{ème}	1 pt	30 ^{ème}	1 pt	40 ^{ème}	1 pt	

BAREME POINTS POUR QUADS MOTOS ANCIENNES ET VETERANS

1 ^{er}	45pts	11 ^{ème}	23pts	21 ^{ème}	13pts	31 ^{ème}	3pts	41ème	1 pt
2 ^{ème}	40pts	12 ^{ème}	22pts	22 ^{ème}	12pts	32 ^{ème}	2pts	42ème	1 pt
3 ^{ème}	37pts	13 ^{ème}	21pts	23 ^{ème}	11pts	33 ^{ème}	1 pt	43ème	1 pt
4 ^{ème}	35pts	14 ^{ème}	20pts	24 ^{ème}	10pts	34 ^{ème}	1 pt	44ème	1 pt
5 ^{ème}	33pts	15 ^{ème}	19pts	25 ^{ème}	9pts	35 ^{ème}	1 pt	45ème	1 pt
6 ^{ème}	31pts	16 ^{ème}	18pts	26 ^{ème}	8pts	36 ^{ème}	1 pt		
7 ^{ème}	29pts	17 ^{ème}	17pts	27 ^{ème}	7pts	37 ^{ème}	1 pt		
8 ^{ème}	27pts	18 ^{ème}	16pts	28 ^{ème}	6pts	38 ^{ème}	1 pt		
9 ^{ème}	25pts	19 ^{ème}	15pts	29 ^{ème}	5pts	39 ^{ème}	1 pt		
10 ^{ème}	24pts	20 ^{ème}	14pts	30 ^{ème}	4pts	40 ^{ème}	1 pt		

Ne sera pas classé un coureur qui :

- n'a pas accompli les 75% du total des tours (ce chiffre sera arrondi à l'unité inférieure ex 7 T_{1/2} =7 T) effectués par le premier.

(Autoriser un résultat égal à l'exigence sera paramétré par les chronométreurs)

En cas d'ex aequo au classement général d'une course, on tiendra compte du classement de l'arrivée de la dernière manche.

Aucun report de points (hors quads et motos anciennes) ne sera effectué en cas de concurrence de date avec une épreuve (cette règle s'applique à toutes épreuves quel que soit sa capacité, Championnat de France, Trophée de France, Coupe de France, épreuve FIM Europe, épreuve FIM ou sélection fédérale). Les points obtenus par les pilotes hors ligue et Inter ne seront pas redistribués.

ARTICLE 9 – REMISE DES PRIX

Récompense à charge de l'organisateur

Minimum les 3 premiers en 65cc, 125cc, MX2, MX1, Féminines

Minimum les 3 premiers en 85 -12ans, 85 +12ans,

Minimum les 3 premiers scratch en Vétérans + 1 er par catégorie (Bronze- Argent-Or et Platine).

Une remise des prix aura lieu en fin d'année dans chaque zone

ARTICLE 10 – MASTER DE LIGUE

Une course sera organisée en fin de saison pour les catégories 65 85 125 MX1 MX2 et Vétérans

Pour une question d'organisation la sélection des pilotes devra être établie minimum 15 jours avant la date de l'épreuve que les championnats soient terminés ou non.

Ces **épreuves** pourront se disputer sur le même lieu pour tous ou sur 2 terrains **et dates** différentes en séparant les catégories (journée plus courte, contrainte de certaines organisations sur les horaires, configuration de la piste pour les petites cylindrées).

Chacune des 3 zones sélectionnera 14 pilotes par catégorie (12 pour les 65cc et ** 85cc) par ordre de classement et de leur volonté de participer, ceux-ci devront obligatoirement être classés dans leurs championnats respectifs et licenciés dans un club de la zone représentée

Les engagements se feront sur le site engage sport.

Les responsables de zones fourniront les listings par catégories au secrétariat de la ligue pour validation.

Prix de l'engagement identique aux courses de zones.

Pour la catégorie 85 cc il devra y avoir **minimum dans la sélection 5 pilotes +de 12 ans et 5 pilotes moins de 12 ans (Il y aura 2 podiums à partir du classement scratch).

Pour la catégorie vétérans minimum 2 pilotes bronze, 2 pilotes argent, 2 pilotes or, 2 pilotes platine.

S'il s'avérait qu'une zone n'atteigne pas le quota de pilotes dans une catégorie, les places seront redistribuées équitablement aux autres zones.

Même barème de points que les championnats de zones pour l'attribution des points.

La Commission de Moto cross se réserve le droit de sélectionner un ou des pilotes qui ont participé uniquement à un championnat de France, d'Europe ou du Monde et qui pour des raisons de concurrence de dates et n'ont pu prendre part au championnat de ligue de leur zone. Ce ou ces pilotes pourront être sélectionnés en plus des autres pilotes retenus.

Durée des essais et manches pour les finales

L'entrée en piste pour les essais libres et chronos se fera après 1 tirage au sort par catégorie en alternant un pilote de chaque zone

Essais libres + test de départ 10 mn à 15 mn

Essais chronos - 12 mm 65 cc -15 mm 85cc

- 20 mm 125 MX2 MX1 Vétérans

Espoirs 65 cc 2 manches de 12 mn + 1TEspoirs 85 cc 2 manches de 15 mn + 1T 125 cc 2 manches de 20 mn + 1T 125 cc 2 manches de 20 mn + 1T 125 manches de 20 mn + 1T

Les 3 premiers du classement de la journée et par catégories seront mis en parc fermé à l'issu de leurs 2éme manches.

REMISE DES PRIX

Plaques podium seront fournies par la Commission moto cross de la ligue,

La première féminine par catégorie

Les 3 premiers en 65cc, 125cc, MX2, MX1, Les 3 premiers en 85 -12ans, 85 +12ans,

Les 3 premiers scratch en Vétérans + 1er par catégorie (Bronze- Argent-Or et Platine).

Dates retenues pour 2020-Finale 65 et 85cc GRIEGES 18 OCTOBRE Finale 125 MX2 MX1 Vétérans A définir

ARTICLE 11 – COUPE DES REGIONS DE FRANCE

La sélection des Pilotes sera assurée par l'E.T.R. et validée par le Président de la Ligue pour obtenir une équipe la plus représentative de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

Les engagements à la Coupe des Régions seront pris en charge par la Ligue AuRA et les pilotes y participant ainsi qu'un Délégué seront défrayés de leurs frais kilométriques.

Un pilote refusant de participer à la Coupe des Régions de France ne pourra participer à aucune autre course ce même week-end (hors championnat de France ou sélection fédérale).

ARTICLE 12 – JURY

Tous les points non prévus au présent règlement seront tranchés par le Jury conformément aux dispositions du Code Sportif Fédéral.

ARTICLE 13 – RECLAMATIONS

Les classements seront affichés. En cas de réclamation(s), celle(s)-ci sera (ont) remise(s) au Directeur de Course, dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats. Un chèque de caution de 75.00€ doit obligatoirement être joint avec chaque réclamation écrite.

Tout pilote engagé sur une épreuve se doit d'avoir un comportement correct, il est responsable de ses accompagnateurs autant sur le circuit qu'aux abords du site, avant, pendant et après l'épreuve.

Pour les clauses non évoquées dans le présent règlement, se référer aux règlements aux règles générales de la discipline motocross de l'année 2020 ainsi qu'au code sportif de la FFM et aux règles techniques et de sécurité fédérales.

MOTOCROSS 2020

ANNEXE - REGLEMENT DU CHAMPIONNAT MASSIF CENTRAL FOREZ

ART 1- LES CATEGORIES

CHAMPIONNAT MASSIF CENTRAL FOREZ									
Catégories	65 cc	85 cc	125 cc	MX2	MX1	Vétérans			
	7 à 12 ans	9 à 15 ans	A partie de 13 ans	•	A partir de 15 ans	A partir de 38 ans			

ART 2 - GENERALITES

Voir règlement général de la ligue AURA

ART 3 - Demande Numéro et Engagements

Les principes : **Suivre la chronologie détaillée dans le règlement générale 2020** Demande de Numéro - Inscription aux épreuves.

Les engagements seront validés 1 mois avant l'épreuve.

ART 4 - DEROULEMENT DES EPREUVES

Les courses se dérouleront par catégorie hormis les catégories MX2 et MX1 qui sont regroupées.

Essais libres, chrono et manches : Voir règlement ligue AURA

Pour la première épreuve l'entrée en grille pour les essais libres et chronométrés se feras par tirage au sort.

Des aménagements dans le déroulement de l'épreuve (pratique ou sportif) pourront être décidés par le jury et l'organisateur de la course.

ART 5 - CONTROLES ADMINISTRTIF ET TECHNIQUES

Les contrôles auront lieux le samedi après-midiet éventuellement le dimanche matin (voir ci-dessous) selon les horaires définis par l'organisateur dans le règlement particulier de l'épreuve.

Les pilotes qui ne pourraient pas se présenter aux contrôles le samedi après midi devront en informer par SMS le délégué du championnat au 06 26 36 45 42 au plus tard le vendredi soir

ART 6 - CLASSEMENT

Selon les barèmes de points de la ligue AURA.

Pour la catégorie OPEN un classement séparé MX1 et MX2 sera effectué.

Important: Sur une épreuve ou les catégories 125 cc et vétérans ne sont pas au programme de la journée, lespilotes qui s'engageraient en catégorie OPEN seront classés en MX1 ou MX2. Pas de report de point dans leurs catégories respectives de championnat.

ART 7 - REMISE DES PRIX

Pour chaque épreuve : Idem règlement ligue AURA.

Fin de saison : Une remise des prix aura lieu en fin d'année ou lors de la dernière course

ANNEXE Championnats des Pays de Savoie, Ain et Rhône:

Championnats

Dénomination des CHAMPIONNATS	Classes et Cylindrées			
Open Espoirs	Classe 1 : 65cc / 66cc à 85cc			
65cc / 85cc				
Open MX1 / MX2,	Classe 3 et 4:			
125cc	 de 151cc à 500cc 2 Temps 			
	 de 251cc à 650cc 4 Temps 			
	Classe 2 :			
	 de 100cc à 150cc 2 Temps 			
	 de 175cc à 250cc 4 Temps 			
Vétérans	Classe 2, 3 et 4			

Inscriptions

- Les inscriptions sur Engage Sport des catégories MX1, MX2 et 125cc se feront dans la catégorie Open
- Les inscriptions sur Engage Sport des catégories 65cc, 85cc se feront dans la catégorie Open Espoir

Entrée en grille

Lors de la 1^{ère} épreuve de la saison, la mise en parc d'attente se fait dans l'ordre chronologique des inscriptions sur Engage-Sport.

Pour les épreuves suivantes, la mise en parc d'attente se fait dans l'ordre du classement général de chaque catégorie à la veille de l'épreuve. Pour les pilotes non classés, ils seront positionnés à la suite des pilotes classés par ordre croissant de numéro.

Les essais chronométrés définissent l'entrée en grille de toutes les manches.

OPEN MX1/MX2/125cc:

- Les séries de l'Open seront composées par le délégué de zone
- La mise en parc d'attente pour les essais se fait dans l'ordre du classement général de chaque catégorie en alternant par catégorie en commençant par 125cc, puis MX2 puis MX1
- Pilotes qualifiés
 - Si la course a 2 séries d'Open, les pilotes qualifiés dans chaque série représenteront la moitié de la capacité du circuit
 - Si la course a 3 séries d'Open, les pilotes qualifiés dans chaque série représenteront le tiers de la capacité du circuit
 - Dans le cas où la division de la capacité du circuit ne donne pas un nombre entier, la série 1 puis la série 2 auront un pilote supplémentaire

• Entrée en grille des manches

- Les pilotes rentreront en fonction de leur chrono dans leur série. Le premier de la série la plus rapide puis le premier de la série suivante, puis le premier de la série la moins rapide, puis le deuxième de la série la plus rapide, puis le deuxième de la série suivante, puis le deuxième de la série la moins rapide et ainsi de suite ...
- o La série la plus rapide est définie par le meilleur chrono dans la série

- Le classement du championnat sera calculé pour chaque catégorie (MX1, MX2, 125cc) cumulant les pilotes en fonction de l'ordre des groupes (A,B et C) selon le barème des points du présent règlement ;exemple : si le pilote MX2 classé 3ème du groupe Best en fait le 10ème MX2 des groupes A et B cumulés, alors il marquera les points correspondant au barème du règlement général pour la 10ème place.
- Les manches se dérouleront en minimum 20 minutes + 1 tour pour l'Open A et en minimum 15 minutes + 1 tour pour les autres groupes.

65-85 :

- La mise en parc d'attente pour les essais se fait dans l'ordre du classement général de chaque catégorie en alternant par catégorie en commençant par 65cc puis 85cc -12 ans puis 85 +12 ans.
- La catégorie 85cc sera divisée en 2 sous catégories (plus et moins de 12 ans) avec un classement au scratch.

Classement:

• Tous les pilotes de la ligue Auvergne – Rhône-Alpes, quel que soit leur zone d'appartenance, seront classés dans le championnat des Pays de Savoie, Ain et Rhône.

ANNEXE REGLEMENT ZONE DROME ARDECHE ISERE

Déroulement de l'épreuve :

Pour les essais de chaque course du Trophée, le tirage, pour les MX2, sera aléatoire (fait par

l'ordinateur) pour définir les deux séries. A l'issue des deux séances chronométrées 50% des meilleurs chronos seront en série A et les 50% restants seront en série B. Seuls les pilotes de la série

A participeront à la finale.

Classement des MX2 : il y aura un classement pour les A et un pour les B à l'année

Lorsque les 65cc, 85cc + et - de 12 ans roulent ensemble, le classement à la journée se fera séparé

pour les points (25 pts au 1^{er} 65cc, 25pts au 1^{er} - 12 ans et 25 pts au 1^{er} +12ans, etc..).

Pour les Vétérans, il y aura aussi un classement séparé « Or » et « Argent ».

Pour le classement à l'année, les points des manches seront redistribués après le retrait des hors

classements.

La finale aura lieu suivant la décision de l'organisateur et du jury : elle comprendra les 125cc, les

MX2 et les MX1 avec un minimum de 30 pilotes et un maximum de 45 pilotes suivant la

configuration du circuit et au prorata du nombre des participants engagés par catégorie. Elle ne pourra avoir lieu que 45mn après la fin de la manche des derniers qualifiés. Le classement de la

journée, pour ces 3 catégories, se fera sur les 3 manches.

Les pilotes, hors-classements, participeront à la finale, au podium et seront classés à la journée.

Les pilotes qualifiés qui ne participeront pas à la finale ne seront pas récompensés même si leurs

points sont supérieurs à ceux qui ont fait la finale.

Les licences à la journée seront acceptées suivant l'organisateur.

Catégorie: En cas de catégorie pleine, les 125cc pourront rouler en MX2 et les Vétérans dans la

catégorie de leurs cylindrées. Les pilotes en MX2 auront le choix de rouler soit en MX2 soit en MX1.

Il n'y aura que 2 catégories en Vétérans : Argent à partir de 40 ans révolus et Or à partir de 50 ans

révolus.

Horaires:

Essai libre: 10 mn

Essai chrono: 15 mn

65cc: essai 10 mn, course 12 mn + 1 tour; pour les autres catégories: course 15 mn + 1 tour



MOTOCROSS REGLEMENT PARTICULIER CHAMPIONNAT MOTOS ANCIENNES AUVERGNE RHONE ALPES 2020



Article 1 : Machines admises.

Cylindrées : de 125cc à 500cc et plus de 1968 à 1983.

Toutes les motos sont acceptées du moment qu'elles respectent les caractéristiques générales d'origine et l'année millésime maximum de 1983. Les guidons modernes Pro Taper dit sans barre sont interdits, toutes les pièces doivent être d'origine, ou avoir été disponibles en 1983 sauf éventuellement les amortisseurs (mais doivent conserver le débattement d'origine). Les fourches inversées sont interdites (à part la fourche de marque Simons distribuée à cette époque).Les motos de course spéciales prototypes, fabrication artisanale ou autres devront faire l'objet d'un contrôle spécial et respecter l'utilisation de pièces de machines de caractéristiques générales d'origine de l'année 1983 au plus. Les motos doivent être munies d'un coupe circuit fixé à gauche sur le guidon à portée de la main sans guitter la poignée, et une protection doit être installée pour protéger le pignon de sortie de boîte de vitesse. Lors du contrôle technique une vigilance toute particulaire devra être apportée aux tests

d'arrêt d'urgence des motos du fait des allumages d'époques relativement fragile sur certaines machines.

> 125cc => noires - no blancs Plagues:

> > 250cc => vertes - n° blancs 500cc => jaunes - n° noirs

Article 2 : Pilotes admis.

Pilotes titulaires d'une licence délivrée F.F.M.: NCO- MAT- INTER - EUROPENNE.

Age minimum : 18 ans dans l'année en cours. Les pilotes seront classés en championnat de Lique Motos Anciennes à condition qu'ils participent à 50% des épreuves du championnat.

Le Championnat Motos Anciennes est réservé en priorité aux licenciés de la Lique Auvergne Rhône Alpes ainsi qu'aux licenciés des Liques extérieures qui ont été classés dans le championnat de Lique Auvergne Rhône Alpes 2019 de motos anciennes, inscrits dans les temps et titulaire d'une licence FFM.

Article 3: Temps de roulage.

1er essai ; une séance d'essais libre de 15 mn. Une liste de départ est établie par rapport au classement général de l'année précédente à la 1ère épreuve puis sur la base du classement général à chaque épreuve.

2ème essai ; 15 mn avec chrono. Il déterminera la place du pilote sur la grille de départ. 2 manches de 20mn + 1 tour.



MOTOCROSS REGLEMENT PARTICULIER CHAMPIONNAT MOTOS ANCIENNES AUVERGNE RHONE ALPES 2020



Article 4 : Catégories de motos.

1ère catégorie : Motos pré 76 (année 1968 à 1976) sans restriction d'âge pour les pilotes et sans distinction de cylindrée.

2ème catégorie : Motos pré 83 (année 1977 à 1983) avec catégorie liée à l'âge sans distinction de cylindrée.

Article 5 : Catégories d'âge.

L'âge retenu pour les pilotes sera celui de la première épreuve de l'année 2019.

Catégorie d'âge pour les pilotes:

- Catégorie Motos Anciennes de 1977 à 1983 :

Bronze : de 18 à 34 ans révolus, Argent : de 35 à 54 ans révolus, Or : de 55 à 69 ans révolus, Platine à partir de 70 ans.

- Catégorie Pré 76 : sans critère d'âge.
- Catégorie Féminine : sans critère d'âge.

Article 6 : Récompenses. Tous les pilotes récompensés doivent être présents.

Seront récompensés à chaque épreuve, les 3 premiers scratchs ainsi que le 1er de chaque catégorie (Bronze - Argent - Or - Platine - Féminine et pré 76 = 8 coupes maximum)
Le pilote plusieurs fois récompensé, n'aura qu'une seule coupe.
Le pilote absent à la remise des prix n'aura pas de coupe.

Tout pilote commençant la saison dans une catégorie ne pourra pas en changer en cours d'année sinon les points acquis seraient perdus.

Le classement général du Championnat de Ligue Motos Anciennes sera établi d'après les résultats de toutes les épreuves. Les pilotes seront classés au championnat à condition qu'ils participent à 50% des épreuves du championnat.

En fin d'année, seront récompensés les 3 premiers du classement général et de chaque catégorie: Bronze, Argent, Or, Platine, Féminine, Pré 76.



MOTOCROSS REGLEMENT PARTICULIER CHAMPIONNAT MOTOS ANCIENNES AUVERGNE RHONE ALPES 2020



Article 7: Points et classement.

Les points seront attribués selon le barème ci-dessous :

1 ^{er}	45 pts	10 ^{ème} 24 pts	19 ^{ème}	15 pts	28 ^{ème} 6 pt	s 37 ^{ème}	1 pt
2 ^{ème}	40 pts	11 ^{ème} 23 pts	20 ^{ème}	14 pts	29 ^{ème} 5 pt	s 38 ^{ème}	1 pt
3 ^{ème}	37 pts	12 ^{ème} 22 pts	21 ^{ème}	13 pts	30 ^{ème} 4 pt	s 39 ^{ème}	1 pt
4 ^{ème}	35 pts	13 ^{ème} 21 pts	22 ^{ème}	12 pts	31 ^{ème} 3 pt	s 40 ^{ème}	1 pt
5 ^{ème}	33 pts	14 ^{ème} 20 pts	23 ^{ème}	11 pts	32 ^{ème} 2 pt	s 41 ^{ème}	1 pts
6 ^{ème}	31 pts	15 ^{ème} 19 pts	24 ^{ème}	10 pts	33 ^{ème} 1 pt	s 42 ^{ème}	1 pts
7 ^{ème}	29 pts	16 ^{ème} 18 pts	25 ^{ème}	9 pts	34 ^{ème} 1 pt	s 43 ^{ème}	1 pts
8 ^{ème}	27 pts	17 ^{ème} 17 pts	26 ^{ème}	8 pts	35 ^{ème} 1 pt	44 ^{ème}	1 pts
9 ^{ème}	25 pts	18 ^{ème} 16 pts	27 ^{ème}	7 pts	36 ^{ème} 1 pt	45 ^{ème}	1 pt

Pour être classé, le pilote devra faire un tour complet du circuit (obligation d'un bip du transpondeur) et franchir le drapeau à damier.

Afin de prétendre à ces points le pilote devra avoir participé au minimum à 50% DES EPREUVES inscrites au calendrier du Championnat de Lique.

Le classement général du Championnat est établi d'après les résultats de TOUTES les EPREUVES

Article 8 : Reports de points pour participation à un championnat de France :

Tout Pilote participant à un Championnat de France ou Coupe, en concurrence de date avec un Championnat de ligue de motocross, dans la même série, se verra attribuer, pour cette épreuve, des points qui seront calculés sur la moyenne des manches de Ligues auxquelles il aura participé sur l'ensemble du Championnat.

Ce calcul sera définitif une fois le Championnat de Ligue terminé (évaluatif à partir de la moitié du Championnat de Ligue).

Afin de prétendre à ces points, le pilote devra avoir obligatoirement informé par écrit le secrétariat de la Lique et le référent de sa participation à un championnat de FRANCE.

Il y a concurrence de dates lorsqu'il y a incapacité matérielle et physique d'être sur les deux épreuves en même temps.

Référent Motos Anciennes :

LAGRANGE Éric - Tél: 06 15 18 83 05 - email: leo.eric.lagrange@gmail.com

Championnat de Ligue QUADS

Machines admises :de 125cc à 700cc

Pilotes admis

Peuvent prétendre participer à ce Championnat, tous pilotes titulaires d'une licence délivrée par la FFM : NCO – NJ3 (CASM Obligatoire) INTER - EUROPEENNE.

Temps de roulage → Nombre de manches à l'appréciation de l'organisateur

➤ Dans le cas d'une seule série

- ⇒ 1^{er} essai libre : de 10 à 15 mn
- ⇒ 2^{ème} essai de 15 mn avec chrono. Il déterminera la place du pilote sur la grille de départ.
- ⇒ soit 2 manches de 20 mn + 2 tours
- ⇒ soit 3 manches de 20 mn + 1 tour

➤ Si l'organisateur choisit de faire rouler 2 séries sur son épreuve

- ⇒ 1^{ère} essai libre de 10 à 15 mn x 2 séries
- ⇒ 2^{ème} essai chrono de 15 mn x 2 séries. Il déterminera la place du pilote sur la grille de départ.
- ⇒ soit 2 manches de 20 mn + 2 tours (Championnat)
- ⇒ + 2 manches de 20 mn + 1 Tour (consolante)

Récompenses :

Seront récompensés les 3 premiers du Championnat et si présent la 1^{ère} féminine et le 1^{er} Junior (total : 5 coupes x 2 si 2 séries)

Le Club organisateur pourra s'il le souhaite, récompenser plus de 3 pilotes.

Barème points et report de points : voir article 8 règlement général

Coupe des Régions de France Quads : voir article 11 règlement général